

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 mai 2024

Date de l'annonce publique : 29/04/2024

Date de la convocation des conseillers : 29/04/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-05-06 - 2.21
Point de l'ordre du jour		2.21
Objet		Compromis relatif à l'acquisition de la parcelle n° 40/2107 à Peppange

Le conseil communal,

Vu le compromis de vente du 10 avril 2024 concernant l'acquisition par la Commune de Roeser à M. Falchero et Mme Sinner de la parcelle n°40/2107, d'une contenance totale de 0,05 ares, sise section D de Peppange au prix de 50,00 € ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, visant spécifiquement à assurer la mise en conformité des infrastructures publiques, dont les arrêts de bus ;

Considérant que le compromis est soumis à l'approbation du conseil communal en vue de permettre son enregistrement auprès de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le compromis du 10 avril 2024 relatif à l'acquisition d'une parcelle 40/2107 sise section D de Peppange.

Le collège échevinal est chargé de faire établir l'acte notarié y relatif en temps utile, lequel devra être soumis à l'approbation du conseil.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 16 mai 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,